

PRESENTS : Mesdames BAXTER, DELPLACE, DUJON, MOLLIS, REVEL, TAVERA
Messieurs GARREC, BOTTANI, GALZY, PALAY, PERRIER.

ABSENTS excusés : Mesdames BATENS, BEURNE, Et Messieurs FAUCHER

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Monsieur BARDOC à Monsieur PERRIER

Secrétaire de séance : Etienne Baxter

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

La séance est ouverte à 18h30.

Nomination du secrétaire de séance : Etienne Baxter

Modification règlement foyer espace Clément

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 30 mai 2017 approuvant les tarifs et le règlement de l'Espace André Clément.

Il rappelle également, qu'il avait été débattu de rajouter un point sur les nuisances sonores.

« Afin de respecter l'environnement des salles et la quiétude des riverains, l'intensité de la musique doit être modérée. Les fenêtres et les portes des salles doivent être maintenues fermées après 22h00.

Tout manquement à ces prescriptions entraînera à l'égard de l'organisateur le refus d'une nouvelle location de l'espace A. Clément. »

Vote : Unanimité

DM n°1 budget commune

Monsieur le Maire explique qu'au vu du prêt contracté pour la RD3 avec remboursement trimestriel au lieu d'annuel : 2 échéances seront prélevées cette année. Il est donc nécessaire d'ouvrir les crédits nécessaires.

Section de fonctionnement				
Chap	Art	Libellé art	Dépenses	Recettes
022	022	Dépenses imprévues	- 3 550,00 €	
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 550,00 €	
			- €	- €

Section d'investissement				
Chap	Art	Libellé art	Dépenses	Recettes
020	020	Dépenses imprévues	- 4 810,00 €	
16	1641	Emprunts en euros	4 810,00 €	
			- €	- €

Vote : 3 abstentions (Mme Tavera, Mrs Bardoc et Perrier)

Modification montant crédit relais – financement travaux école

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°2017-38 approuvant le financement des travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire communal.

Monsieur le Maire souhaite modifier le montant du crédit relais amortissement in fine auprès de la Caisse d'Epargne de Nîmes, afin de préfinancer le FCTVA uniquement dans un premier temps, soit établir un crédit relais aux conditions suivantes :

- Montant : 233 000 Euros au lieu de 825 000Euros
- Prêt à taux fixe de 0.70% l'an
- Durée du prêt : 2 ans

Vote : 4 contre (Mmes Dujon et Tavera, Mrs Bardoc et Perrier)

Subvention projet leader

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de co-financement de l'association « le Portager Partagé » auprès du GAL Uzège-Pont du Gard et de la commune de Collias pour l'achat de matériel et d'équipement pour l'infrastructure communale des jardins collectifs, notamment : matériel solaire de pompage, matériel d'irrigation et matériel de travail du sol et outillage divers.

- Le coût total du projet est estimé à 4 271.66 € TTC
- Un soutien de l'Union Européenne a été demandé au GAL Uzège-Pont du Gard dans le cadre du programme LEADER pour un montant de 2 733.86 soit 64% du coût total du projet
- Un soutien de la Commune de Collias a été demandé pour un montant de 683.47 €, soit 16% du coût total du projet

Vote : 4 contre (Mme Tavera, Mrs Bardoc et Perrier)

Création de poste – service technique

Cette création de poste correspond à la volonté de la municipalité de titulariser un employé qui était en emploi avenir depuis 3 ans.

Vote : unanimité

Bail antenne radiotéléphonique

Monsieur le Maire présente le projet de bail pour une antenne radiotéléphonique implantée sur la parcelle D n°37 par la société par actions simplifiées FREE MOBILE pour 20m² (au lieu de 37m² SFR.)

Ce bail est consenti pour une durée de 12 ans assorti d'un loyer annuel de 8000€ (huit mille euros).

Vote : unanimité

Principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement (en application de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984)

Vu les circonstances récentes d'absences d'agents et considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ; Monsieur le Maire propose d'autoriser le recrutement d'agents contractuels de remplacement (en application de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984)

Vote : unanimité

Demande de dérogation TAP pour un retour aux 4 jours :

Lors du conseil d'école du 13/06, le souhait d'un retour à la semaine de 4 jours a été entériné à la majorité moins 3 abstentions dont les 2 représentants de la mairie. Les élus présents se sont abstenus lors du vote car aucun décret officiel ne leur était parvenu.

Le décret d'application de la loi, datant du 27/06, est parvenu en mairie, via les services de la CCPG, le vendredi 30 au matin et un courrier de la direction académique a demandé à la municipalité de donner son avis avant le 05/07.

Monsieur le Maire a donc mis au vote la demande de dérogation pour un retour à la semaine de 4 jours.

Vote: unanimité

Questions diverses :

Recours école contre la commune de Collias :

Madame Monsarat, Monsieur Sonzogni et la SCI Le Castellans ont déposé 2 recours: un devant le TA pour annulation de l'arrêté autorisant le PC et un référé en suspension.

L'association Les amis du Patrimoine ont déposé 3 recours : 2 devant le TA pour excès de pouvoir de Monsieur le Maire comme titulaire de l'autorisation et comme auteur de l'autorisation et un référé en suspension.

Les 2 référés passent le 05/07 devant le juge à 11h.

Week-end dernier :

Motif exact de l'incendie : arc électrique sur un cyprès et une ligne électrique à la hauteur de la maison du bois d'âne. Il y a eu environ 13 hectares de brûlés.

Madame Dujon s'étonne de la réactivité des pompiers qui, selon elle, ont mis presque une heure à arriver.

Monsieur le Maire explique qu'il va s'entretenir avec ERDF pour que la ligne soit remplacée ou sécurisée.

Monsieur le Maire indique que le manque d'eau est venu de la coupure électrique conjointe avec le fait que les pompiers ont tiré de l'eau sur le réseau pour combattre le feu. Monsieur le Maire explique que suite à la pénurie d'eau, notamment le château d'eau qui était vide, la commune a acheté 1000 bouteilles d'eau d'1,5 l pour la population mais qu'une infime partie a été distribuée.

Monsieur le Maire revient aussi sur le festival et les problèmes de circulations. Il demandera aux organisateurs de mieux flécher la manifestation, très en amont du site, de mettre des panneaux circulation difficile aux carrefours RD112 et RD3 dans Collias et RD3, RD6086 à Saint-Gervazy.

Le bouchon créé a aussi été engendré par le fait que les gendarmes, dans le cadre de Vigipirate, fouillaient les véhicules directement sur la RD3 malgré la possibilité de le faire beaucoup plus près du site et ainsi rendre sa fluidité à la RD3.

Incident :

Suite aux incidents survenus le Lundi 26 en fin d'après-midi dans le centre du village, Monsieur le Maire s'est entretenu dès le lendemain avec le Major Chambelland, et lui a réitéré sa demande de renforts sur la commune, demande déjà faite lors d'une réunion qu'il avait organisée en Mairie le 13/06 avec le Lieutenant Gantois, commandant les gendarmeries de Remoulins, Montfrin et Aramon.

Un renfort de gendarmes mobiles a été confirmé pour le 01/07.

Suite à la demande, auprès du préfet, faite par Mr le Maire, une réunion a été organisée en Préfecture, lundi 03/07, avec le responsable départemental de la gendarmerie, les responsables de la police nationale des villes de Nîmes et d'Avignon, les responsables sécurité des bus Edgard, de la gare routière d'Avignon et du pôle transport de la préfecture et du directeur de cabinet de Mr le préfet du Gard.

Les demandes de la commune ont été entendues et prises en compte.

Il va y avoir 17 gendarmes mobiles en plus sur le territoire de la CCPEG, en majorité sur les sites du Pont du Gard et de Collias.

Sur Avignon, des médiateurs en gare routière pour calmer les bandes, des contrôles des bus au départ de la gare. Pour les 2 lignes, Nîmes et Avignon, des contrôles inopinés directement dans les bus et une présence renforcée des forces de l'ordre aux horaires de retour de ces lignes.

Edgard s'engage à prévenir le Policier municipal s'il y a des problèmes lors des trajets aller vers les sites concernés.

De plus, les services de gendarmerie vont faire le tour des commerçants pour leur expliquer et mettre en place le dispositif Athena. Ce dispositif consiste à enregistrer le numéro du commerçant dans une base de données qui permet d'identifier l'appelant de suite sans avoir besoin de décrocher quand ceux-ci composent le 17.

Les services de la préfecture insistent sur le fait que tous les gens qui ont des problèmes liés à l'insécurité doivent porter plainte, cela permettant ensuite de déclencher de vrais moyens supplémentaires. Cela peut se faire directement sur internet.

Bremond :

Monsieur Palay explique que l'EPF continue à avancer. L'EPF a pris contact avec les propriétaires pour négocier un tarif d'achat en essayant de proposer un projet intégrant les volontés des propriétaires.

Bandes jaunes :

Monsieur Perrier demande pourquoi il y a autant de bandes jaunes car c'est inesthétique. Monsieur le Maire explique qu'il a donné carte blanche au policier municipal et il consent que cela fait beaucoup. Monsieur Perrier demande combien ça a coûté. Suite aux premiers devis proches de 24 000€, la société qui a réalisé les marquages pour la RD3 a produit un devis à 11 000€. Celle-ci a fait aussi les passages piétons, la zone bleue et l'aménagement de la rue de la République. Monsieur Perrier explique qu'il y a à l'angle de la maison de ses parents une bordure béton et un bac à végétaux, qu'il ne peut pas sortir sans passer dessus et que, de plus, il y a une bouche à clé dessous. Monsieur le Maire lui fait remarquer qu'il aurait pu le dire avant et pas seulement aux ouvriers.

Cache conteneurs

Monsieur Perrier demande pourquoi les cache-conteneurs sont montés à l'envers. Monsieur Palay montre plusieurs cache-conteneurs dans d'autres villages. Il s'agit plutôt de range conteneurs car si on les met tel que le préconise Mr Perrier, le SICTOMU ne peut plus prendre les containers pour les vider et les gens ne peuvent pas accéder aux poubelles et tout le monde jetterait tout par-dessus puisque cela ne se voit pas.

Monsieur Palay montre ensuite des photos illustrant le village en 2014 quand ils sont arrivés. De plus, il explique que les élus participent aux opérations gardons le gardon propre chaque année. Monsieur Perrier dit qu'ils n'ont rien inventé que cela se faisait avant aussi. Mais Monsieur le Maire et Monsieur Palay s'étonnent de n'avoir jamais vu Monsieur Perrier ou l'ancienne municipalité à ces opérations de ramassage.

Monsieur Perrier demande où sont les gardes verts. Monsieur le Maire indique qu'ils dépendent du département et n'interviennent que sur les domaines départementaux et que lorsqu'il est constaté un feu sauvage, il faut contacter la police intercommunale ce qu'il a déjà fait à plusieurs reprises.

Monsieur Palay profite des questions et informations diverses pour se scandaliser qu'un membre de l'association Zoom sur mon village, non élu, soit allée, lors de l'inauguration de la RD3, parler au Conseiller Départemental au nom de l'opposition et que cette personne ait demandé de ne pas donner de subvention pour l'école. Monsieur Palay déplore ce type d'agissement qui ne se soucie pas du bien-être des enfants. Madame Mollis confirme car elle était présente lors de ces échanges.

PLU

Madame Tavera s'étonne de ne pas être intégrée aux réunions de travail. Monsieur le Maire lui répond que ces réunions n'ont pas encore débutées et que la seule réunion qui ait eu lieu était le rendu du diagnostic aux PPA (Personnes Publiques Associées).

Madame Tavera s'étonne également de ne pas avoir été informé sur les passages supplémentaires du SICTOMU. Monsieur Bottani lui répond que ce sont les mêmes jours tous les ans et que le SICTOMU est en charge de cette communication.

Mme Dujon demande quand les campeurs à l'Alzon partent-ils. Monsieur le Maire lui répond qu'aucune réglementation n'existe à cet endroit pour interdire les camping-cars et qu'une partie de ce site est privé.

Question du public :

Madame Baille s'interroge et demande si des conseillers municipaux font partis de l'association du Potager Partagé car si oui il s'agit, d'après elle, d'un délit d'initié. Monsieur le Maire lui répond que oui, certains élus, sont membres de cette association.

Madame Baille demande le texte de loi sur l'interdiction des pesticides. Monsieur Palay l'invite à chercher elle-même sur internet la loi sur la transition énergétique.

La séance est levée à 20h.